

## Cahier de doléances du Tiers État de Ligny-lez-Aire (Pas-de-Calais)

Doléances des habitans, corps et communauté de Ligny-lez-Aire, assemblés cejourdhuy cinq de mars mil sept cens quatre-vingt-noeuf en la manière ordinaire et accoutumé en la chambre d'audiance, pour satisfaire au règlement du 24 janvier dernier concernant les États-Généraux.

1. Nous demandons la suppression du droit de franc-fief.
2. Qui soit fait deffence de chasser avant l'enlèvement des grains.
3. Qui soit fait deffence aux gens valide de glaisner, mais libre aux pauvre âgé ou infirme de le faire, après l'enlèvement des grains seulement.
4. Demandons qui soit deffendu aux propriétaires de bois d'y tenir des lapins en assez grande quantité pour faire tort aux grains des environ.
5. Demandons qu'il soit informé au sujet des concession des biens domaniaux quis ont été faites depuis quelques années, sur des faux exposé, au grand préjudice du Roi et de la provence.
6. Réclamer encore contre les pensions quis ont été accordé sans estre mérité.
7. Demandons que les réparations d'église et presbitaires soit mise à la charge des décimateurs.
8. Désirons qu'il soit assigné des revenut honneste et suffisant aux pauvres curé et vicaires, payable par le haut Clergé dont les richesse sont immences.
9. Demandons que le quartier d'hiver soit suporté par tous les propriétaires des biens en Boulognois, sans distinction d'état et de personne.
10. Demandons l'abolition de la vénalité des charge de judicature, et un nombre déterminé des juge suivant assiduellement les audience pour administrer la justice, et qu'on ne puisse estre admis tel sans avoir exercé pendant vingt ans la profession d'avocat.
11. Demandons aussi la réunion au juge roial dé jurisdiction d'atribution toujours très à charge aux publique.
12. Désirons avoir liberté de tenir cheval étalon et mener les jumens à l'étalon où on veut.
13. D'avoir dispence de prendre des acquist au plus prochain Bureau pour conduire ses bestieaux et marchandises au foire dans l'entendu de cette provence.
14. Demandons la suppression du droit d'échange, peu important pour le Roi, préjudiciable en tous sens au publique, notamment à l'agriculture où on pouroit raprocher ses labours.
15. Désirons qu'il soit fixé une rétribution suffissante pour droit de mouture dans les banalité, au lieu du droit en nature. Lors que les grains sont chère, le droit en nature est de toutes injustice et ajoute à la misère du pauvre.
16. Désirons que l'entretien et réparations dé chemin de traversoit mise à la charge des communauté, au lieu d'estre à la charge des propriétaires qu'ils le bordent.
17. Demandons dispence d'aller acquitter les relief et faire les foi et hommage au Roi dans les bureaux des Finance, attendu qu'il est très indifférent au Roi où ses revenues sontes payez et où la foi et hommage lui sont faites, et qu'il en coûte énormément au bureau des Finance, indépendamment du déplacement.
18. Demandons la réduction des et raport avec M. l'Intendant, le conseil d'administration de la provence pouvant le suplaiér.

19. Demandons la suppression des vendeur-priseur.

20. Demandons que les impôts et charge de l'État sans exception soit supporté par tous le sujet du royaume, de tel Orde<sup>1</sup> et condition qu'il soient, attendu que l'objet de charge et impôt est de satisfaire au dépençe que les bien commun exige.

21. Demandons que le place vague des forêts du Roi soient repeuplé, et qui soit deffendu aux gardes desdits forêts d'y mettre leurs vaches paistre, attendu qu'elle dévaste les jeunes taillis.

22. Enfin nous prions Messieurs les députés aux États-Généraux de présenter et adresser de remerciement au Roi et de suplier Sa Majesté d'honorer M. Necker de toutes sa confiance, au mépris des cabales quil se forment contre ce ministre vertueux et éclairé.

---

<sup>1</sup> Ordre